



COORDONNÉES

Bibliothèque-Médiathèque
Rolland-Plaisance
Square Georges Brassens
02 32 78 85 00
mediatheque@evreux.fr

Bibliothèque annexe de Navarre
1, rue Paul Bonneau
02 32 31 60 01

Bibliothèque annexe de Nétreville
Centre Commercial des Peupliers
02 32 38 62 62

Bibliothèque annexe de la Madeleine
14, rue Joliot-Curie - Tour Hêtre
02 32 31 52 98

Médiabus
Square Georges Brassens
06 11 76 16 78

Site Internet
www.culture-evreux.fr

Facebook
www.facebook.com/bibliotheques.evreux

Application Smart Evreux



BIBLIOTHÈQUES & MÉDIATHÈQUE D'ÉVREUX

“ COLLECTIVITÉ ”



RÉSEAU DE LECTURE
PUBLIQUE D'ÉVREUX

La carte "COLLECTIVITÉ"

Cette carte, gratuite mais obligatoire pour les collectivités localisées sur Evreux, qui restent prioritaires, permet l'accès des groupes aux animations ponctuelles du Réseau de lecture publique de la Ville d'Evreux (visites-découvertes, expositions, rencontres, projections, conférences, séances de travail thématiques...) tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique de la part des professionnels.

Elle permet également de monter des partenariats sur des projets s'installant sur la durée, avec des cycles de visites régulières.

Elle est nécessaire pour emprunter des documents pour un groupe ou bénéficier de dépôts.

La carte, payante pour les collectivités de l'EPR, donne accès à l'emprunt de documents, sans autres prestations.

Elle est valable un an, de date à date.

L'ACCUEIL DES GROUPES

Le Réseau de lecture publique d'Evreux met en place un dispositif particulier pour faciliter l'accueil des groupes.

Ceux-ci sont accueillis sur rendez-vous ou inscription sur un planning, pour des visites régulières ou ponctuelles selon les besoins, en fonction des disponibilités du service, sur ou en dehors des horaires d'ouverture au public. La présentation de la carte « Collectivité » est obligatoire. Toute annulation de rendez-vous doit être signalée au minimum une semaine à l'avance, sauf cas de force majeure (maladie, intempérie). Faute de quoi, il ne serait pas accordé de rendez-vous ultérieur.

Le groupe est dirigé vers la bibliothèque de proximité de sa zone géographique, à l'exception de demandes spécifiques (visites d'exposition par exemple). La visite suppose un projet et un objectif, précisés en amont par les intervenants (demandeur et bibliothécaire), qui seront les animateurs conjoints de l'activité. Le demandeur reste responsable de la discipline dans le groupe qu'il encadre, et doit prévoir des accompagnateurs si nécessaire.

Des visites libres de tout petits groupes sont toutefois possibles, mais ne bénéficient pas d'un accueil personnalisé de la part du personnel. Elles ne dispensent cependant pas de la prise de rendez-vous, l'accès pouvant être refusé en cas d'affluence.



LE PRÊT AUX COLLECTIVITÉS

La carte « collectivité » est obligatoire pour emprunter des documents. Le prêt est consenti pour 2 mois, dans les proportions maximales suivantes, et à raison de 2 nouveautés par support :

“ Livres : 60 (5 documents maximum sur un même thème) ”

“ CD : 10 (l'emprunteur s'engage à être en règle avec la SACEM) ”

“ Estampes : 10 ”

“ DVD : 0 car les droits de prêt concernant les DVD sont uniquement consentis aux particuliers. ”

“ Revues : 10 ”

“ Jeux : 10 ”

La carte est strictement réservée à l'usage du groupe. Tout détournement constaté (utilisation à usage personnel par le titulaire) entraîne ipso facto la résiliation de l'abonnement.

Aucune prolongation de prêt n'est accordée.

Les documents empruntés par des établissements scolaires doivent obligatoirement être restitués en fin d'année scolaire, quelle que soit la date d'emprunt.

L'équipe de bibliothécaires peut également apporter son expertise en termes de conseils, aide au choix, élaboration de bibliographies, etc.

LES ACTIONS EN DIRECTION DES SCOLAIRES

S'appuyant sur les temps forts de la saison culturelle de l'année, des actions spécifiques, soutenues par l'Education Nationale, sont proposées aux enseignants qui souhaitent en faire bénéficier leurs classes.

▲ Le Salon du livre de jeunesse : la journée du vendredi est dédiée exclusivement à l'accueil des scolaires, avec un panel d'activités variées : rencontres d'auteurs, ateliers, spectacles... et également une demi-journée le samedi matin pour les adultes.

Informations détaillées sur : www.culture-evreux.fr, onglet Salon du livre de jeunesse.

▲ Les visites de classe, adaptées aux attentes de l'enseignant. Un temps d'échange préparatoire est nécessaire et obligatoire pour préciser la formule (accueil classique, parcours, animation, participation à un prix littéraire, rencontre d'auteur, etc.)

Bulletin d'autorisation et d'engagement

Nom de la Collectivité (établissement, association, administration, etc.) :

Coordonnées de la collectivité (adresse courrier, mail, tél. et horaires) :

Nom, prénom et fonction de la personne titulaire de la carte d'inscription (enseignant, animateur, médiateur, etc.) :

Coordonnées personnelles du titulaire (adresse courrier, mail, téléphone portable) :

Nom et prénom du responsable, représentant de la collectivité (chef d'établissement, directeur, président, etc.) :

qui s'engage à faire respecter le règlement intérieur des bibliothèques, et en particulier à remplacer ou rembourser tout document qui serait perdu ou abîmé lors des activités menées en relation avec le Réseau de lecture publique d'Evreux.

Date et signature du titulaire de la carte

Date et signature du responsable

Cachet de la collectivité